

Note de service n°03-2023
Date : 15 mai 2023

NOTE DE SERVICE

Objet : Versement prime de partage de la valeur

PJ : Décision unilatérale de l'employeur

Conformément à l'information et consultation du Comité Social Economique (CSE), nous avons le plaisir de vous annoncer du deuxième versement de la prime de partage de la valeur, à hauteur de la même somme perçue en novembre 2022.

Le versement sera effectué sur le salaire de ce mois de mai 2023.

Pierrick MARTIN

Directeur Général

